

Sur

CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE) JEUNES

Pour les jeunes en situation de handicap, le CIE, c'est jusqu'à 30 ans révolus !

Pour les employeurs
du secteur marchand



Pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus, et jusqu'à 30 ans révolus pour les jeunes en situation de handicap



Engagement de l'employeur à mettre en œuvre les conditions d'un parcours intéressant, via des actions d'accompagnement et de montée en compétences



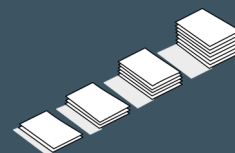
Pour les recrutements en CDD d'au moins 6 mois, la durée de l'aide sera de 6 mois.

Pour les recrutements en CDI, la durée de l'aide sera de 12 mois.



Pour les CDD transformés en CDI, la durée de l'aide pourra être portée à 12 mois.

Cumulable avec les aides Agefiph



Prise en charge par l'état de 47% du taux horaire brut du SMIC, sur 30 heures/semaine.



Pour en savoir plus sur les conditions particulières et les modalités de réalisations, contactez nos chargés de mission recrutement/intégration au 02.51.37.65.18 !!